

Autorisation (*ijâzah*) de la Tarîqa

*"Soyez « seigneuriaux » (rabbânyîn), puisque vous enseignez le Livre et l'étudiez".
"Et qui profère plus de belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre
et dit : "Je suis au nombre des musulmans".*

Autorisation (*ijâzah*) muhammadienne Soufisme Salafi (« primordial »)

Autorisation légale à l'appel à Allah et au service collectif de l'Islam sur la base du Coran et de la Sunna. Par la volonté d'Allah et dans le but d'obtenir Ses bénédictions et Sa satisfaction, cette autorisation a été éditée par la « *Maison muhammadienne* » (Al Bayt al-muhammadi).

[...]

Remarque

Cette autorisation bénie sera accordée légalement et gratuitement à quiconque la mérite.

Il appartient au possesseur de cette autorisation de la lire littéralement pour en saisir le contenu et de la relire de temps en temps dans le but d'en obtenir plus de soutien spirituel (*madad*), de renouveler son aspiration, d'augmenter sa science et sa foi, car « *Ils ne sont pas de tout égaux ceux qui savent et ceux qui ne savent pas* ».

*Au nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux
Louange à Allah.*

*Que la prière et la paix soient sur Son Elu et ceux qui l'ont suivi dès le début jusqu'à
la fin de temps*

(...)

Le Rattachement et le Pacte initiatique (Bay'ah)

Par la grâce d'Allah et Ses bienfaits, notre frère et fils en Allah le Très Haut, possesseur de cette autorisation bénie :

Monsieur ----- (...) a bien reçu de son Maître spirituel (Cheikh) le pacte licite et le rattachement initiatique de fidélité à la *Confrérie initiatique muhammadienne shadhilie (al-Tarîqah al-Muhammadiyah al-Châdhiliyyah)* sunnite, qui lui a été transmise par son Cheikh en Allah Sidî -----

Par la grâce d'Allah, la personne désignée ci-dessus a bien renouvelé aujourd'hui son engagement de fidélité à la *Tarîqah* en prêtant serment solennel de s'engager dans la Voie tracée par le Coran et la *Tarîqah*, de s'attacher étroitement par la parole, par l'action et par le comportement, en public ou en privé, aux principes caractéristiques de la *Tarîqah muhammadienne*, d'obéir à la loi islamique exotérique et à la vérité essentielle ésotérique, individuellement ou en collectivité, dans son for intérieur ou dans sa conduite envers les autres, dans tout ce qui a trait à la vie religieuse ou à la vie mondaine. Il (l'autorisé) a pris Allah pour témoin en jurant de ne trahir, ni dans son foi intérieur ni solennellement, la *Tarîqah* ; de prier sincèrement pour qu'Allah la sauvegarde ; de se consacrer corps et âme à son service dans la mesure du possible, en tout temps et en tout lieu.

Après avoir fait la prière de demande de bien « *istikhârah* » et en réponse aux prières de ses frères, ... nous lui souhaitons de notre côté tout bien et toute réussite car c'est d'Allah qu'il faut appeler le secours.

"Ceux qui te prête serment d'allégeance, en réalité prêtent serment à Allah : la Main d'Allah est au dessus de leurs mains. Quiconque viole le serment ne le viole qu'à son propre détriment ; et quiconque remplit son engagement envers Allah, Il lui apportera bientôt une énorme récompense."

(...)

Permission et autorisation

Au Nom d'Allah, dont je sollicite l'aide pour être bien guidé. Après avoir fait la prière de demande de bien à Allah, j'ai autorisé mon fils et frère en Allah le Très Haut, monsieur ----- à remplir la mission de ----- dans notre *Tarîqah licite, châdhilie muhammadienne*, initiatique et *salafiyyah*. En lui donnant l'autorisation (*idhn*), je lui ai transmis le legs hérité de mes Maîtres dans l'initiation (*taçawwuf*), à savoir tout ce qui a trait au prêche et à l'enseignement, à l'éducation (*tarbiyah*) et à la progression initiatique effective (*sulûk*), aux enseignements spirituels et aux pratiques d'adoration, pratiqués en privé (*khalwah*) et en public (*jalwah*), en général ou en particulier. Il faudra s'y consacrer, corps et âme, par la parole et par l'esprit, (...) tout en en tirant soutien et bénédiction.

Suivant l'exemple de mes Maîtres, je l'ai autorisé à aborder les sciences religieuses et profanes, islamiques et arabes, basées sur la raison ou sur les textes

sacrés, transmises par voie de narration ou par expérience personnelle, acquises par effort ou par enseignement, par tradition orale ou écrite.

Je recommande à mon fils (spirituel) et frère, titulaire de cette autorisation, de s'attacher à tout ce qu'a recommandé le Prophète à ses Compagnons, de la Première génération des Pieux Compagnons (*Salaf*) aux générations postérieures, en guise d'attachement absolu au Coran et à la pratique prophétique, de conformité continuelle aux règles comportementales du Prophète, d'attachement à la profondeur, à la facilité et à la manière souple, sage et prévoyante, avec le goût de la recherche. Il devra prendre en considération et éviter tout ce qui provoque la discorde et les ennuis, se débarrasser de l'hypocrisie et de la vanité, en bref, de tout ce qui implique une association cachée à Allah et le découragement dans l'action. Il devra lier son cœur à Allah, sans négliger Son incantation ne serait-ce qu'un instant (*tarfah 'ayn* : un battement de paupière), faire sien le devoir de la prêche, en assumant la responsabilité devant Allah et devant les gens, sans faire cas de l'avis d'autrui.

A tout cela s'ajoute le fait qu'il s'engage fermement envers moi [*c'est-à-dire : celui qui donne l'ijazah, le texte étant ici celui du Cheikh Zakî al-Dîn lui-même (note du traducteur)*], d'être fidèle à ce qu'il lui est venu de ma part, comme action ou pensée, de s'acquitter des engagements qu'il a pris envers moi, durant la vie et après la mort.

Je prie Allah pour qu'Il nous aide à avoir l'honneur d'être près dans Sa Proximité, à dévoiler le secret de l'invisible, à nous accepter au nombre de Ses Saints et à mener à bien toutes nos activités.

L'original est écrit par l'humble serviteur de la science et du soufisme, le petit serviteur de la *Tarîqah muhammadienne*, celui qui cherche l'infaillibilité en Allah, le « Détenteur des influences spirituelles » [traduction littérale du surnom initiatique du Cheikh : « Abu-l-Barakât »], Muhammad Zakî al-Dîn ibn Ibrahim al-Khalîl ibn Alî, descendant de la sainte famille de Prophète, le soufi *Salafi*, le *châdhilî* muhammadien. Qu'Allah lui pardonne.

Brève définition du Soufisme et de la Tarîqah muhammadienne

1. La conception islamique du soufisme

Nous pensons que le soufisme purement islamique est une révélation céleste. Le Très Haut dit : "*Mais soyez « seigneuriaux » puisque vous enseignez le Livre et puisque vous l'étudiez*". La « *Rabbaniyyah* » n'est donc autre chose, dans nos usages terminologiques, que le soufisme. Or la science et l'étude qui forment, selon ce verset, la base de cette « *Rabbaniyyah* » exigent nécessairement de donner le bon exemple. (...).

Les Gens du Banc (*Ahl al-Suffah*) sont les Gens de la "*Rabbaniyyah*" en Islam, qui sont en l'occurrence les soufis. Le Coran a rendu hommage aux Gens du Banc en

recommandant au Prophète de faire preuve de patience avec eux ; ce sont, en effet, les « *serviteurs du Miséricordieux* », dont les qualités sont exposées dans la Sourate *al-Furqan*. Il s'agit de gens aux qualités de comportement que le Coran, dans plusieurs endroits et de différentes manières, attribue aux croyants, aux pieux, aux bienfaiteurs, à ceux qui sont patients.

Parmi les qualités les plus caractéristiques des soufis s'illustrent celles qui sont citées dans le Coran : " *Ce sont ceux qui se repentent, qui adorent, qui louent, qui parcourent la terre (ou qui jeûnent), qui s'inclinent, qui se prosternent, qui commandent le bien (convenable) et interdisent le blâmable et qui observent les lois d'Allah.* » Ils sont, donc, les bien-aimés d'Allah qui méritent la bonne annonce dans les deux vies (présente et future).

Le Soufisme relève donc de la révélation divine et de la tradition prophétique au plus haut degré. (...). Il en est l'essence du *dhikr*, le remède des cœurs et le chemin du savoir et l'ascension vers les vertus les plus nobles.

Le Soufisme, en tant que quête vers la perfection de l'âme des hommes de la religion et de la patrie, devient une obligation individuelle (*fard 'ayn*) qui incombe à tout musulman et à toute musulmane. Quiconque la néglige commet un péché (...).

Le Soufisme est une Réalité seigneuriale unique, jaillie du Coran et de la *Tarîqah*, qui commence par le repentir (*tawbah*) et aboutit à la Connaissance effective directe (*ma'rifah*). Quant à la diversité des méthodes d'éducation, de cheminement initiatique (*sulûk*), d'adoration et d'exercices spirituels, c'est une nécessité inhérente à la quête spirituelle ; tout cela relève des fondements mêmes de la religion, ainsi que de ses diverses branches, et réalise l'harmonie entre toutes les branches de la *Da'wah*, laquelle doit répondre à la diversité des gens, des biens, des dispositions et aptitudes : " *A chacun une orientation vers laquelle il se tourne*", " *Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers*".

Il en résulte que la diversité des noms des voies initiatiques régulières (*al-turûq al-shar'iyyah*) ainsi que la multitude de ses Maîtres (chefs spirituels) s'expliquent par la diversité des moyens adoptés qui conduisent à la même source et au même objectif : " *Et à chaque peuple un guide*".

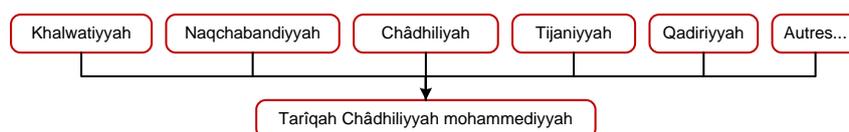
Nous parlons ici du Soufisme blanc et pur, qui n'a rien à voir avec le Soufisme pratiqué par d'autres dans le passé, dans le présent ou dans l'avenir. C'est pourquoi nous avons une bonne opinion de tout ce que l'on attribue aux vrais soufis à condition qu'il soit susceptible d'avoir plusieurs interprétations : " *Et chacun sera jugé selon ses intentions* ".

De plus, s'il est probable qu'un soi-disant soufi ne se conforme pas aux règles de la *Da'wah*, soit par erreur soit par corruption, la faute lui incomberait à lui seul et il ne serait donc pas juste de l'attribuer à la *Da'wah* (...) car le Soufisme-*Taçawwuf* est une chose et celui qui suit une Voie initiatique (*al-moutaçawwif*) en est une autre, tout comme l'Islam est une chose différente du musulman. L'égarément du musulman ou de celui qui est rattaché au *Taçawwuf*, en tant qu'homme, n'implique pas forcément celui du soufisme, en tant que doctrine, ou de l'Islam, en tant que religion " *Allah distingue celui qui sème le désordre de celui qui fait le bien* ".

2. La *Tarîqah* « muhammadienne »

Dans ce contexte magnifique de l'Islam se développe la *Da'wah* de la *Tarîqah* muhammadienne, d'une manière souple et transparente comme le jour éternel. Quiconque manque à l'honneur d'en tirer profit subira peut-être une grande perte irréparable et rien ne pourra tenir sa place dans le domaine des services rendus à l'Islam. "*Allah seul sait distinguer le meilleur*".

Bien que liée spirituellement à l'Envoyé d'Allah en tant maillon de la chaîne initiatique de la *Tarîqah al-Naçiriyyah al-Châdhiliyyah*, la *Tarîqah muhammediyyah* se distingue également par le fait qu'elle rassemble en son sein - par la grâce d'Allah- des vertus, des bénédictions, des renforts spirituels et de hautes qualités qui appartiennent aux autres grandes confréries initiatiques comme la Khalwatiyyah, la Naqchabandiyyah, la Tijaniyyah, la Qadiriyyah, la Ahmadiyyah et bien d'autres...



Le *murîd* ou l'initié muhammadien, bien que lié à plus d'une source, absolument attaché à sa *Tarîqah*, complètement, fier de son appartenance à la communauté muhammadienne et fidèle éternel au pacte conclu avec Allah, se montre frère de tout initié conscient, ami de tout prédicateur savant, confident de tout bien-aimé d'Allah. Il n'accepte ni d'être trompé ni d'être dérouté.

Il ne cesse de donner le bon conseil (*naçîhah*) avec désintéressement et de la manière la plus convenable. Il cherche enfin à acquérir la science partout où il la trouve. Mais il ne fait le *dhikr* qu'avec ses frères de *Tarîqah*, car si la science est bien l'objectif de tous et le *dhikr* (l'invocation d'Allah) dépend du caractère de chacun : "*chacun sait déjà où s'abreuve*".

C'est ainsi que nous sommes devenus les fondateurs d'une école du soufisme contemporain, une école indépendante des autres par ses principes, ses composantes, ses activités et ses caractères.

Cette *Tarîqah* se distingue également par le grand intérêt qu'elle témoigne à l'égard de la culture islamique et du service social et humain, au point qu'elle les place dans un rang tout à fait égal au rang de l'éducation religieuse et spirituelle. Elle considère ces activités comme des maillons d'une chaîne qui se lient et dépendent les uns des autres. C'est pourquoi nous disons qu'il faut effectuer une réforme radicale dans le domaine de la mission initiatique et spirituelle actuelle afin de bien transmettre le message d'Allah.

3-Actes ou conduites répréhensibles et innovations blâmables

Qu'Allah soit loué pour le fait que notre *Tarîqah* ne donne pas accès ni à l'innovation blâmable (*bid'ah*), ni à l'interdit, ni à ce qui est de caractère blâmable, ni à ce qui est indésirable, étrange ou fabriqué, ni à la déviation de la pensée, de l'expression et de la conduite (...).

Il peut être bon et nécessaire de souligner que dans notre *Tarîqah* il n'existe ni tambour (*tabl*), ni flûte (*zumur*), ni danse (*raqç*), ni drapeau (*rayâte*), ni signe distinctif (*ashâ'ir*), ni pâte à frotter le corps (*dalûq*), ni haillons (*muraqa'ât*), ni bonnets pointus (*tarâtîr*), ni de bâton (*'akâkîz*), ni bracelet (*sawârî*), ni rassemblement de foule, (...) ni prétentions à la sainteté, ni dévoilement de l'invisible, ni commerce des miracles et de la phénoménologie, ni sciences occultes, ni « fusion » (*hulûl*), « union » (*ittihâd*) ou « unicité » (*al-wahdah*); ni vains propos sur l'incompatibilité entre la Loi exotérique (*chari'ah*) et la Vérité essentielle (*Haqîqah*), ni camouflage par des énigmes ou des talismans, ni prétention de dispense de devoirs pieux et de pratiques rituelles, ni fainéantise, ni maladresse, ni charlatanisme, ni absurdité ou tout acte qui détourne du service de la Vérité. Au contraire, nous combattons tout ce là énergiquement, par tous les moyens légaux qui se trouvent à notre portée : *"Le mauvais et le bien ne sont pas semblables même si l'abondance du mal te séduit"*.

Il faut signaler également qu'il n'existe dans notre *Tarîqah* ni impôts réguliers, ni taxe financière, ni impôts locaux, ni frais d'adhésion payés en nature ; rien de cela n'est imposé à nos confrères. Il n'y a uniquement que des dons accordés librement et volontairement par des gens désireux de se libérer de l'avarice et voulant apporter leur contribution à la « Caisse de Charité » de la confrérie. Cette contribution est indispensable pour subventionner les dépenses dues aux responsabilités qui sont assumées et aux services religieux fraternels et humanitaires rendus aux orphelins, aux personnes célibataires, aux pauvres, aux malades, aux malades et aux invalides et aux éprouvés pris en charge par la *Tarîqah*. A cela viennent s'ajouter les dépenses qu'exigent les rassemblements commémoratifs saisonniers (*mawâsim*) ou occasionnels, l'autorisation de construction, l'entretien, les cas imprévus ou aléatoires : *"Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux là sont ceux qui réussissent."*

4-Le pourquoi de l'appellation

Si toute personne ayant prononcé le credo de l'Islam (*Shahâdatayn*) est considéré comme « musulman », qu'il soit désobéissant ou obéissant, le « muhammadien » ne s'attribue ce titre que lorsqu'il est obéissant et sincère. Voilà la différence entre la conception du « musulman » et celle du « muhammadien ».

En adoptant cette méthode parfaite et exhaustive qui englobe en son sein tous les vertus de la Première génération des Pieux (*Salâf al-Sâlah*) et ceux de la Génération postérieure tout en faisant du Prophète Muhammad l'Envoyé d'Allah le centre

d'intérêt, le guide et l'exemple à suivre, la *Tarîqah* est connue sous le nom " *Tarîqah al-Muhammadiyah* " comme affirmation directe de son appartenance au Prophète Muhammad, l'Envoyé d'Allah – que le salut et la prière soient sur lui. La *Tarîqah* tire de cette appellation un bon présage, de l'optimisme et un rappel. Car, il n'a rien au monde de plus honorable et de plus sublime que la sainteté de l'appartenance à son nom ; nul musulman ne lui est égal. Ceci constitue un élément rare caractérisant, par la grâce d'Allah, notre *Tarîqah*.

5 - Règles et principes

Que le frère vertueux sache que nous formons actuellement une petite minorité de pauvres croyants, une minorité militante et étrangère : "*Peu de Mes serviteurs sont reconnaissants*". Dans notre *Tarîqah* on ne fait jamais cas ni des apparences ni du grand nombre : "*Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah*".

Accepter les gens tels qu'ils sont fait partie des principes de notre fraternité : "*Dis : chacun agit selon sa manière*" ; car en dehors du Prophète, personne n'est parfait. Si la différence entre les saints et les prophètes réside dans le fait que les premiers sont accessibles à l'erreur alors que les derniers en sont exempts, que dit-on donc des différences entre les prophètes et les communs de mortels ?!

Nous faisons également de l'échange réciproque et désintéressé des conseils entre nous un devoir individuel à ne pas manquer (*lâ rukhçatun fi-hi*).

Nous croyons aussi à la nécessité d'assurer la continuité [des liens familiaux] de se cultiver religieusement, socialement et spirituellement ainsi que de cultiver les siens et son entourage de la même manière. On doit s'assurer du fait que son serment d'allégeance ne sera accompli qu'après avoir réussi à guider vers le droit chemin un autre frère en Allah.

(...)

Il faut souligner également la nécessité de se comporter avec une politesse absolue avec l'Imâm de la *Tarîqah*, d'avoir une bonne intention à son égard, d'avoir une conviction forte en lui, de coopérer constamment et positivement avec lui. L'initié (*es-sâlik*) a, en échange, des droits sur l'Imâm, à savoir les droits d'élève, de la filiation spirituelle et de la bonne compagnie ; et l'Imâm à son tour, a des droits sur l'initié, qui sont les droits du Maître et les droits de la paternité spirituelle.

Nous attirons l'attention sur la nécessité de la fréquentation assidue à nos séances de science, rituelles et fraternelles, de sorte qu'on ne s'en absente qu'en cas de force majeure, car le soufisme tout en entier est compagnie (*çuhbah*), aptitude à suivre l'exemple (*qudwah*) et lutte intérieure (*jihâd*).

(...)

Que le frère en Allah sache que « *celui qui diverge de nous n'est pas des nôtres* » (*man khâlafa 'annâ falaysa minnâ*), même s'il ne cesse de se rattacher à nous, car « *son péché le concerne et pas nous* » (*ithmu-hu 'alay-hi lâ 'alay-nâ*). Cette violation à notre loi prive son auteur de l'honneur de notre compagnie et lui arrache

automatiquement et directement tous les droits de frère dans notre confrérie : *"Ceux qui violent leur pacte avec Allah après l'avoir engagé, et rompent ce qu'Allah a commandé d'unir et commettent le désordre sur terre auront la malédiction d'Allah et celle des gens"*.

Que le confrère se rappelle que le Serment d'allégeance (*Bay'ah*) qu'il nous a prêté est fondé sur le fait d' « *adopter notre conception du culte, de se familiariser avec nos usages, d'assister à nos séances, de dire ce que nous disons et d'agir comme nous agissons, de croire à nos états initiatiques et de s'acquitter de nos devoirs sur lui* » : « *Afin qu'Allah récompense les véridiques pour leur sincérité et châtie, s'Il veut, les hypocrites* ».

6- Le Cheikh et la *Tarîqah*

Comme nous l'avons déjà dit : notre *Taçawwuf* est établi par la révélation divine, par le Coran et par la *Tarîqah* ; c'est une quête vers la perfection. Partant de là, il représente une obligation que tout musulman et toute musulmane doivent remplir. Il est donc de ton devoir d'avoir l'autorisation de t'engager sur le sentier d'Allah (*sabîl Allah*) qui mène à la perfection en suivant la direction de ceux qu'Allah a guidé : *"Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi"*. Ainsi, il t'appartient de choisir celui qui sera ton guide vers le Maître de la Voie (Allah) et de Qui émane la perfection : *"Le Tout Miséricordieux, interroge donc qui est bien informé de Lui "*. Alors, tu dois chercher l'organisation (communauté, *jamâ'ah*) avec laquelle tu t'engageras dans l'effort spirituel, car il ne suffit pas d'être pieux et replié sur soi-même : « *Craignez Allah et soyez avec les véridiques* ». La lignée de ces véridiques ne doit pas être interrompue : « *Voilà ceux qu'Allah a guidé ; suis donc leur direction* ». Tu dois finalement avoir une bonne opinion des Gens de la Vérité : « *A chacun de nous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre* ».

Résumé de la chaîne de transmission
concernant la *Tarîqah* muhammadiyah

Introduction nécessaire

Il est du devoir de tout musulman doué de raison et surtout les vertueux Initiés, de connaître, fut-ce globalement, sa lignée initiatique et la chaîne de ses Maîtres spirituels pour pouvoir se rendre compte des biens dont Allah les a comblés et essayer d'en être reconnaissant. Tout cela a pour but de se rapprocher d'Allah, de tirer de l'histoire de ses Maîtres et de leur influence spirituelle, plus de lumière et plus de certitude sans parler du soutien moral du bon exemple à suivre.

L'aspect de réception de la transmission (*al-talaqqî*), selon nous, peut se faire de trois manières :

1°/ recevoir la voie de la réalisation spirituelle effective (*sulûk*) (...), ce qui se fait de la part d'un Cheikh parfait, dont l'enseignement initiatique n'est susceptible ni d'être changé, ni d'être réfuté.

2°/ recevoir l'influence spirituelle (*barakah*) ou le *tayammun*, ce qui n'est autorisé qu'avec la permission du premier cheikh et selon ses directives.

3°/ recevoir la compagnie (*çuhbah*) et l'échange (*el-mubâdalah*); et ceci concerne ces grands hommes de réalisation qui échangent l'autorisation de la science, des oraisons (*awrâd*), des formulations et des secrets afin d'en obtenir plus de renfort spirituel et plus de service rendus à la Vérité.

Comme il nous est difficile de citer ici en détails tout ce que nous avons dit brièvement au sujet des chaînes de transmission, des lignées de sciences et spirituelles, nous avons y consacré un index particulier.

Je dis : moi, pécheur et fautif avéré, je suis le serviteur de la poussière des gens qui appellent à Allah, serviteur des chaussures de ceux qui se tiennent effectivement debout à la Porte d'Allah.

Moi, corps et âme issu de la Maison muhammadienne (*al-Bayt al-muhammadyy*), lié paternellement et maternellement à la sainte famille d'Al-Hussein, égyptien d'origine cairote, arabe de nationalité, musulman de religion, soufi *salafi* [il s'agit de la désignation de ceux qui se rattachent aux conceptions et à la pratique des premières générations], orthodoxe de doctrine, formé à l'université d'el-Azhar et autorisé par elle à exercer, employé auprès du Ministère de l'Education en Egypte, résident à la Maison muhammadienne générale (*Dâr al-Muhammadiyah al-'ammah*), quartier *Qaytbay* arrondissement de *Jamaliyya* - Gouvernorat du Caire, le dépendant (*al-faqîr*) d'Allah uniquement et Son protégé, « *Abu-l-Barakât* », Muhammad, surnommé « *Zakî al-Dîn* », fils du défunt Sayyid Ibrâhîm al-Khalîl, j'ai bien reçu le pacte initiatique de servir l'Islam et le Soufisme en général et la *Tarîqah* muhammadienne chadhilienne en particulier, dont je serais l'hériter un jour de la part de mon Cheikh et guide qui m'a éduqué corps et âme, mon père et mon soutien Abu-l-Barakât, le défunt saint et dévot ascète, le Mujahid al-charîf al-Hussayni, le chafi'ite azharite, l'éminent Ibrahim al-Khalîl (surnommé aussi « *Khalîlu-Llah* »), fils d'Ali, ibn Muhammad (surnommé « *Karîm al-Dîn* » al-Saghîr), descendant de l'honorable Husâm al-Dîn, ibn monseigneur Yussuf, ibn Mansûr (dont on visite le mausolée à *Charqiyyah*), ainsi que de la part de mon père enterré dans le mausolée des imams muhammadiens à la grande *zawiyah*, jointe à la maison mohamadienne à *Qaytbay* (le Caire).

Chaîne de transmission de l'imam, le Cheikh Ibrahim al-Khalîl.

Quant à notre père spirituel, l'éminent Ibrâhîm Khalîl-Allah, qu'Allah l'agrée, il a reçu son premier pacte initiatique de la Voie de la part du bien-aimé d'Allah le Cheikh al-Makkî, imâm de la *Khalwatîyyah* à l'époque, dans la région de *Charqiyyah*.

Après le décès du Cheikh Makkî, notre grand père maternel a reçu le pacte initiatique de la Conquête initiatique et de la Guerre sainte spirituelle (*el-Fath wa-l-Jihâd*) ainsi que la gestion de la communauté (*al-Machaykhah*), par voie d'hérédité, de son cheikh et oncle (dont il avait épousé la fille), à savoir le Connaisseur et dévot d'Allah, pôle spirituel, *mujâhid* et homme des prodiges renommés, le Charîf dans la lignée Husseinie, le cheikh Mahmûd Abû 'Iliyâne le grand, ibn Zayd fils d'Ali ibn Nassar, le Sa'idien de Bosayla al-Zawaydah par naissance, le cairote du Bulaq (...), le malikite de doctrine, shadhilî muhammadien de vocation dont beaucoup d'homme et de familles ont emprunté le nom comme bon présage, sans parler de son surnom (« al-Bosayl » et « Abu 'Iliyâne ») qui a été adopté par beaucoup de gens dans différentes régions de la République. Il est enterré actuellement au mausolée des imams muhammadiens à la Grande Zawayah de Qaytbay, au Caire.

Chaîne de transmission du cheikh Abu 'Iliyâne

Notre grand père Mahmud Abu 'Iliyâne al-Kabîr (le Grand), quant à lui, a reçu son pacte initiatique (et la gestion de la *Tarîqah* Naçiriyyah par voie d'hérédité) de son Cheikh, le bien-aimé d'Allah, le pieux Connaisseur effectif, le Cheikh Ali al-Sa'idî, maître de la *Tarîqah* Naçiriyyah à l'époque. Ce dernier a reçu son pacte béni de ses pieux Maîtres remontant jusqu'à l'érudit Connaisseur effectif d'Allah, le poète rapporteur de *Hadîth*, le soufi réputé par ses implorations favorablement exaucées, monseigneur le Cheikh Ahmad fils Naçir al-Dur'î (connu en Orient sous le nom de « Calife »), qu'Allah soit satisfait de lui.

Chaîne de transmission de l'Imam Cheikh Ahmad ben Nâçir

Pour ce qui est du Cheikh Ahmad ibn Nâçir al-Dur'i, il a reçu son pacte initiatique de son père l'érudit soufi, l'excellent rapporteur de *hadîth*, l'historien voyageur, le rénovateur de la Voie chadhilîe, le pôle initiatique, monseigneur Abu Abdullah Muhammad ibn Nâçir Omar al-Dur'î, le fondateur maghrébin de la *Tarîqah* naçiriyyah, gisant à Dir'ah en Maghreb occidental.

La chaîne de transmission de l'Imam Cheikh Muhammad ibn Nâçir et de l'Imam Châdhilî

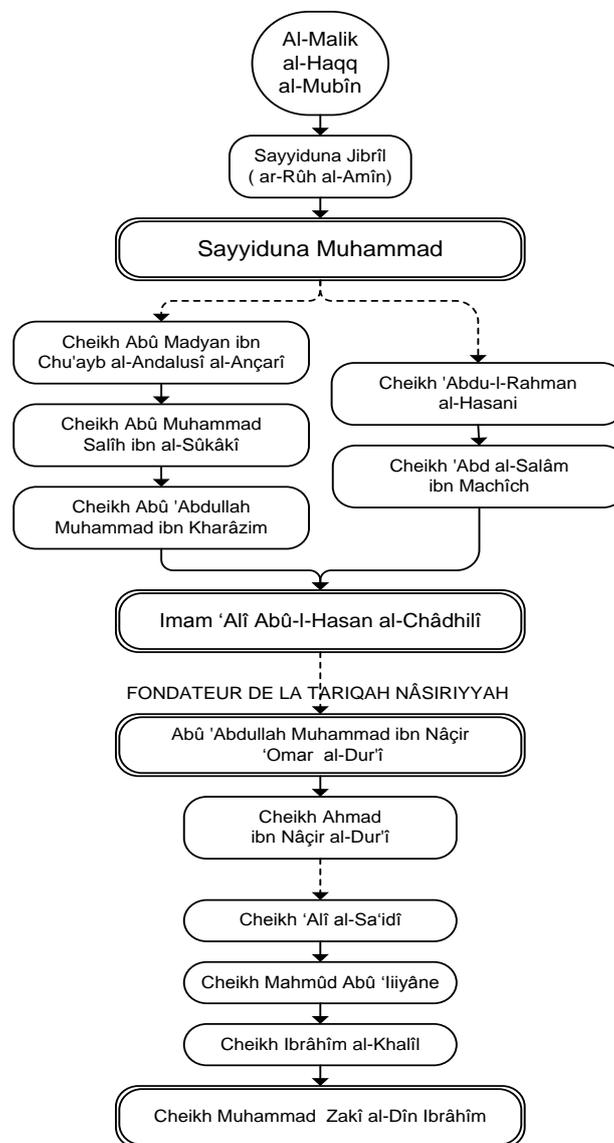
Quant au cheikh Muhammad ibn Nâçir, il a tenu son pacte initiatique de ses grands maîtres spirituels jusqu'à notre (Moulay) son altesse princière al-Idrissî al-Hassanî, l'imam soufi, (...), le pôle du soufisme et connaisseur effectif le plus connu, Sidî l'imam 'Ali Abu-l-Hassan al-Châdhilî qui a pris à son tour le pacte spirituel au travers de toute une chaîne d'Imams :

1° Al-Châdhilî a reçu son pacte initiatique de la part de Sidî Abu 'Abdullah Muhammad ben Kharazim qui le tenait de Sidî le cheikh Abu Muhammad Çâlih ibn al-Sukaki, le malikite, qui le tenait lui-même à son tour d'Abu Madyan ibn Chu'ayb al-

Andalousi al-Ansari originaire de Séville, celui-ci l'ayant tenu de ses Maîtres jusqu'à notre seigneur, le Messager d'Allah.

2° Après le décès du cheikh Abu Abdullah, l'Imâm al-Châdhilî a reçu son pacte spirituel de la part de Sidî Abd al-Salâm ibn Bachîch, surnommé Machîch. C'était un parent paternel de l'imam Abu-l-Hassan al-Châdhilî : ils avaient le même grand père dans l'arbre généalogique familial, à savoir Sidî Idriss ibn 'Abdullah ibn al-Hassan al-Muthana. Cette famille d'Idriss forme une dynastie de califat au Maghreb et ailleurs.

Le cheikh Ibn Bachîch a prit son pacte initiatique de monseigneur 'Abdu-l-Rahman al-Hassani al-Madani al-'Attar al-Zayyat, et ainsi de suite jusqu'à l'Envoyé d'Allah (prière et salut sur lui), qui l'a pris de l'Esprit fidèle (er-Rûh el-Amîn), qui l'a pris du Vrai Souverain (qu'Il soit Exalté).



Les ascendants et les descendants :

La *Tarîqah* muhammadienne nâçirie châdhilie représente la base originale et la chaîne essentielle et légale de transmission.

Elle est à l'origine d'un grand nombre d'honorables voies initiatiques, surtout de quelques ramifications de la Châdhiliyyah telles la 'Affiyya, la Qawuqajiyah, la Jawhariyyah, l'Idrîssiyyah, la Kattaniyyah, la Khatamiyyah, la Hasafiyyah, la Madaniyyah, la Fassiyyah et certaines branches de la Khalwatiyyah et de la Naqchabandiyyah, ainsi que d'autres. Qu'Allah les agrée et nous agrée grâce à elles.

La chaîne directe de transmission

C'est par la grâce d'Allah que j'ai reçu également l'autorisation de diriger la *Tarîqah* nâçirîe directement de la part du Connaissant effectif d'Allah, le combattant dans le sentier d'Allah, le pieux Sayyid al-Yamani al-Naçirî, le grand maître de cet arbre, l'élite nassirîe de notre époque, lors de son séjour au Caire avec son frère al-Sayyid al-Makki al-Naçirî, alors qu'ils étaient traqués par la France. Ils ont quitté tous les deux le Maghreb où ils faisaient avec, leurs adeptes, partie des combattants (résistants) pour la libération de l'Afrique du nord musulmane, pour le Caire où ils ont fondé « La maison du Maghreb ».

Autres chaînes de transmission concernant Abu 'Iliyâne

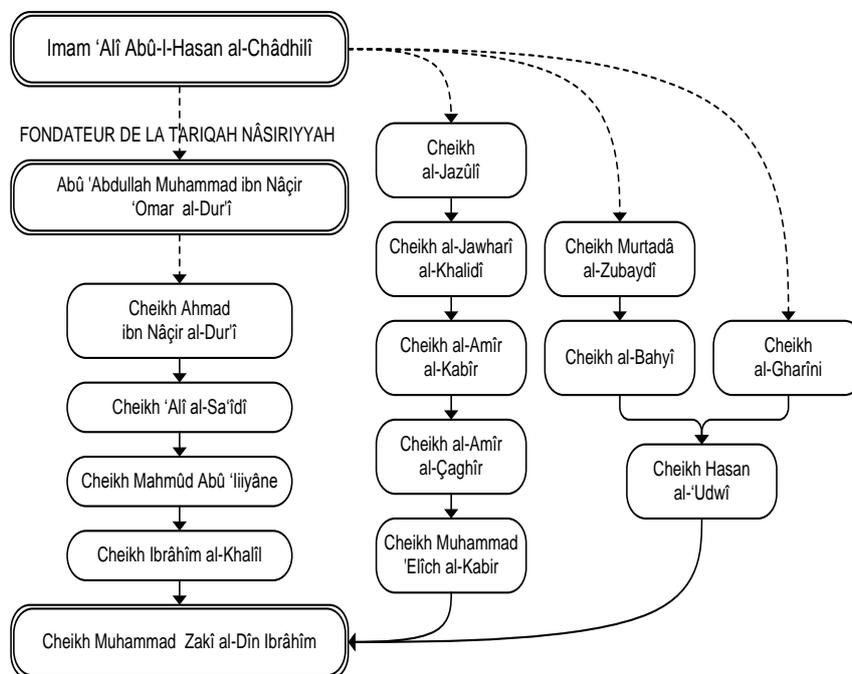
A son arrivée au Caire, venant de la Haute Egypte en quête de la science et pour servir la *Da'wah*, notre éminent Imam Abu 'Iliyâne était accompagné par son Maître, l'érudit Connaissant effectif d'Allah Muhammad 'Elîsh al-Kabîr qui l'a autorisé *tabarrukan* à la *Tarîqah* Châdhilie selon la *silsilah* la chaîne de transmission qui commence par al-Amîr al-Saghîr, puis par al-Amîr al-Kabîr puis ensuite al-Jawhri al-Khalidi, puis Cheikh al-Jazûlî, l'auteur des *Dalâ'il*, la chaîne continuant ainsi en remontant jusqu'à Abu-l-Hassan al-Châdhilî.

L'imam Abu 'Iliyâne était accompagné également par son Cheikh érudit, le Connaissant effectif d'Allah, Cheikh Hassan al-'Udwî, qui l'a autorisé *tabarrukan* à la *Tarîqah* châdhilie selon la chaîne de transmission qui commence par le cheikh al-Bahyy, transmetteur d'al-Sayyid Murtaâ al-Zubaydî. Il lui a également donné l'autorisation de la *Tarîqah* châdhilie par la voie du Cheikh al-Gharînî, bien que la chaîne de transmission du cheikh al-Bahyi soit bien connue dans la *Tarîqah khalwatiyyah* par l'intermédiaire du cheikh al-Hifni.

Le cheikh al-'Udwî autorisait l'adoption de deux voies initiatiques différentes, *Châdhiliyyah* et *Khalwatiyyah*, à la fois. Et ceci a bien caractérisé ses initiés (*muridîn*).

Le Cheikh Abu 'Iliyâne a pratiqué un compagnonnage initiatique avec le bien-aimé (*walî*) d'Allah, le Cheikh béni Ahmad Ridwan al-'Affî. Ces deux hommes

s'aimaient en Allah et se donnaient l'un à l'autre l'autorisation de tout ce dont ils étaient détenteurs en matière d'oraisons (*awrad*), d'*ahzâb* et de *da'wah* .



De plus, un lien de fraternité et de compagnonnage en Allah unissait monseigneur le cheikh Abu 'Iliyâne avec les *Awliyâs* d'Allah : Sidî Sîrr al-Khatm (premier imam de la communauté de *maraghina khatimiyyah* au Soudan), Sidî Ibrahim al-Rachid al-Idrissy, Sidî le prince Abdel-Qadîr al-Jazâ'irî, Sidî l'imam cheikh Ahmad ibn Muhammad al-Sanûssî, Sidî le cheikh Zhâfir al-Madanî, Sidî Muhammad al-Buzidî al-Mustaghânamî al-Darqawî et Sidî l'imam, l'Aimant, cheikh Yûssuf al-Nabbahânî. Ils s'échangèrent tous réciproquement l'autorisation concernant les *ahzâb*, les oraisons ainsi que toutes les particularités (*khaçâ'iq*) qui caractérisent la Voie initiatique régulière - Qu'Allah soit loué.

Le *murîd* (initié) dont la chaîne de transmission spirituelle est liée à Sidî le cheikh Abu 'Iliyâne est ainsi considéré comme étant lié à toutes ces chaînes bénies et à leurs réalités initiatiques secrètes effectives (*asrâri-ha el-mouhaqqaqah*). Il nous faut, pour être fidèle, souligner le fait que le Cheikh Abû 'Iliyâne avait bien subi- ainsi que ses deux cheikhs militants Al-'Adawri et 'Elîch – beaucoup d'épreuves du fait de leur participation à la révolte arabo-islamique dirigée contre les ennemis d'Allah et de la patrie. Notre père Ibrahim al-Khalîl, à son tour, – a apporté sa contribution aux mouvements nationalistes et islamiques biens connus depuis le temps de Mustafa Kamal, ce pour quoi il a subi de grandes épreuves.

Les chaînes de transmission relatives au *tayammun* (bon augure) et à la *barakah* (influence spirituelle)

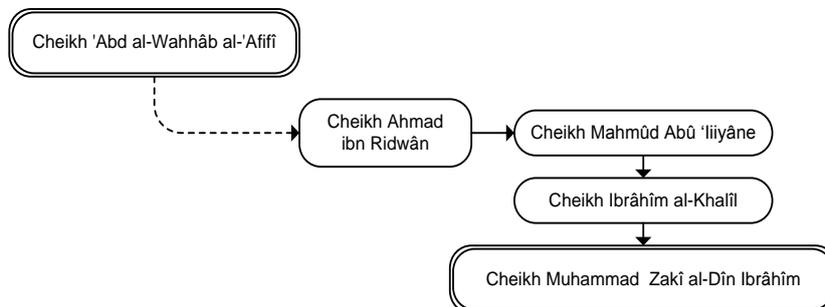
Parmi les choses qu'Allah m'a accordé, est le fait que j'ai reçu l'autorisation du *tayammun* (bénédiction), du *sanad* (chaîne de transmission), du *tabarruk* (transmission de l'influence spirituelle) (ou la bénédiction) et du *madad* (soutien spirituel).

C'est mon père qui m'a donné le rattachement ainsi que l'autorisation de rapporter d'après les grands vertueux maîtres des voies spirituelles de mon époque dans l'espoir d'obtenir la perfection. Par l'aide d'Allah et Son soutien j'ai servi autant que j'ai pu toutes ces Voies (*Turûq*) et en ai tiré profit, tout en m'adonnant passionnément à ma *Tarîqah* fondamentale (*assassyah*) *Al-Muhammadiyah*, *Nâçiriyyah Châdhiliyyah*.

La Tarîqa 'Afîiyah

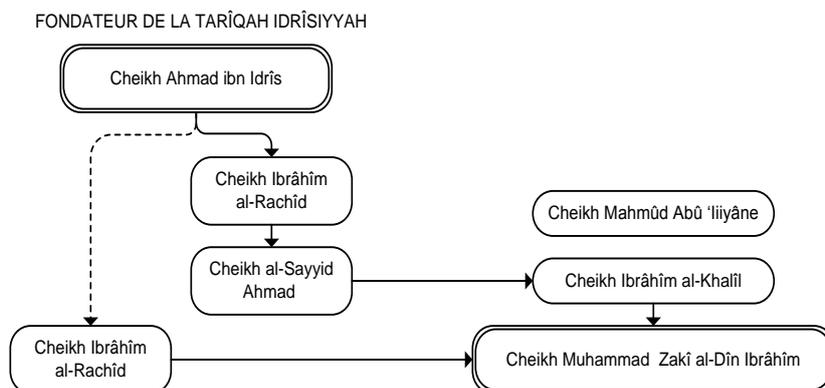
J'ai reçu la permission (*idhn*) de la *Tarîqah 'Afîiyah* de la part de mon père qui la tenait lui-même de mon grand-père, celui-ci l'ayant reçue du cheikh Ahmad ibn Ridwân qui la tenait de ses pères, et ainsi de suite jusqu'à son grand père le cheikh 'Abd el-Wahhâb al-'Afîfî, qu'Allah soit satisfait de lui et de nous grâce à lui.

FONDATEUR DE LA TARÎQAH 'AFÎFIYAH



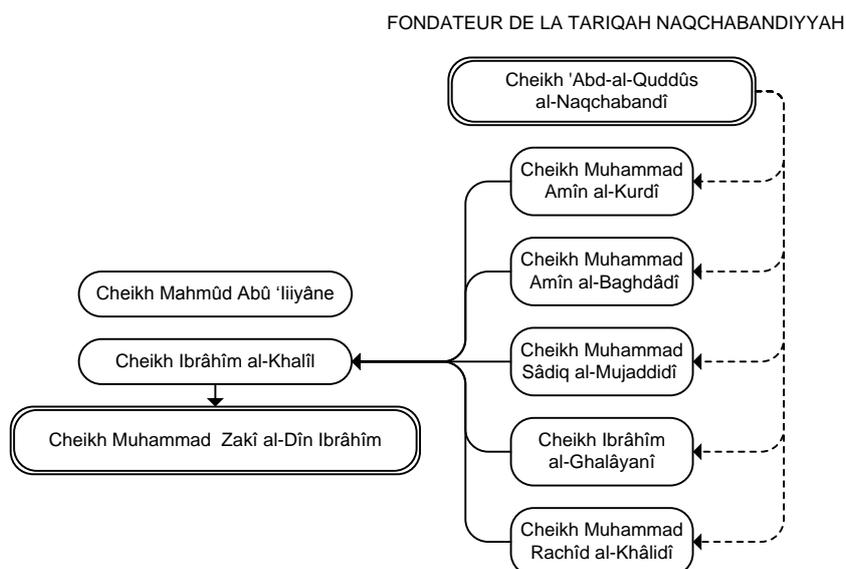
La Tarîqa Idrissiyyah

J'ai reçu l'autorisation de *Tarîqah Idrîssiyyah* de mon père qui la tenait de Sidî al-Sayyed Ahmad ; ce dernier la tenait lui-même de Sidî Ibrahim al-Rachid qui l'avait reçue de Sidî Ahmad ibn Idrîss. Je l'ai reçue également du cheikh 'Ali al-Jarbi dont la chaîne de transmission remonte à l'imam Ibn Idrîss.



La Tarîqa Naqchabandiyyah

J'ai reçu plusieurs fois l'autorisation de la *Tarîqah Naqchabandiyyah*. Tout d'abord de mon père qui l'a tenait du cheikh Muhammad Amîn al-Kurdî ; de mon père encore, qui l'avait reçue du cheikh Muhammad Amîn al-Baghdâdî ; puis de l'ambassadeur afghan, le cheikh soufi Muhammad Sâdiq al-Mujaddidî ; également de l'érudit béni, le Cheikh Ibrahim al-Ghalâyanî, le mufti de Damas ; et enfin du Connaisseur effectif d'Allah le Cheikh mujâhid (combattant, militant) Muhammad Rachid al-Khâlidî, mufti de son temps, le kurde libanais.

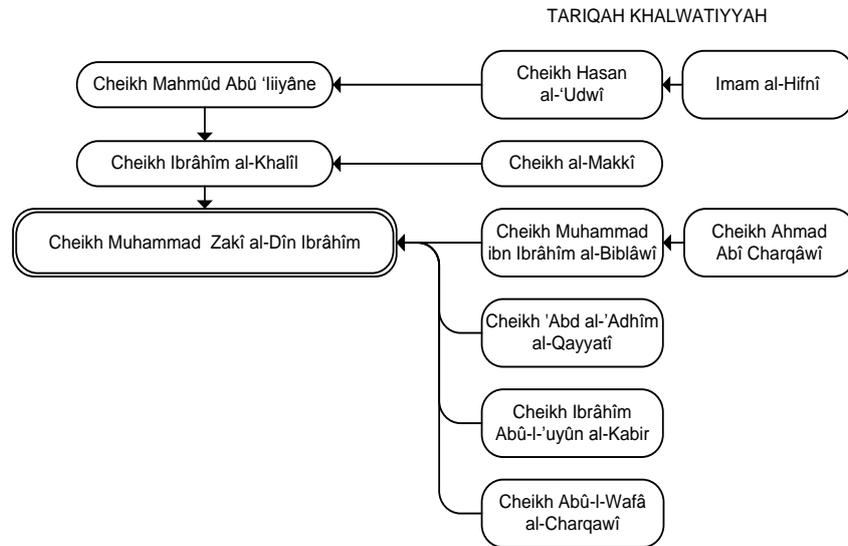


La Tarîqah Khalwatiyyah

J'ai reçu l'autorisation de la Tarîqah Khalwatiyyah de mon père qui la tenait de cheikh Makkî ; et de mon père aussi par la Voie d'Abu-'Iliyâne qui la tenait d'Al-'Udwi par l'intermédiaire d'Al-Hifnî.

Par ailleurs, je l'ai reçue du Cheikh Muhammad ben Ibrahim al-Biblâwî qui l'a reçue du Cheikh Ahmad Abî Charqâwî.

Je l'ai reçue aussi du Cheikh Abd-el-'Adhîm al-Qayyatî, également du Cheikh Ibrâhîm Abu-l-'Uyûn al-Kabîr, et enfin du cheikh Abu-l-Wafâ al-Charqâwî.



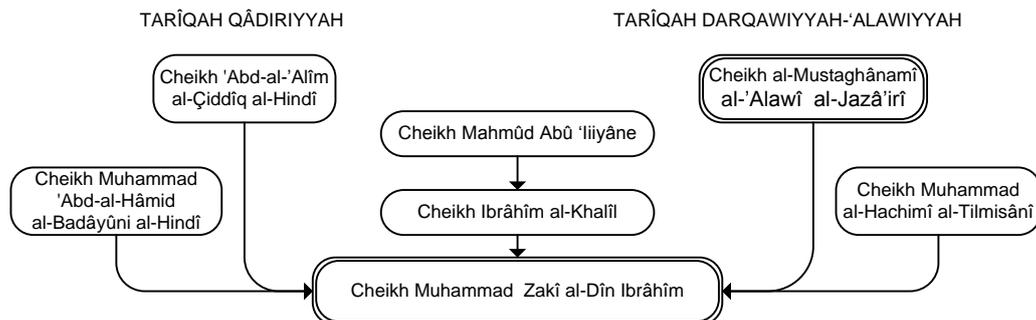
La communauté khalwatie égyptienne est ainsi liée par une chaîne de transmission (...) à la Tariqah *Naqchabandiyyah* par la Voie de Sidî al-Dirdirî qui l'a prise de l'imam al-Hifnî, lequel l'a prise du Cheikh al-Bakrî qui l'a reçue de Sidî al-Halabî, ce dernier l'ayant obtenue du Cheikh 'Abd al-Quddûs al-Naqchabandî, la chaîne de transmission remontant ensuite jusqu'à Sîrrî al-Saqatî puis jusqu'à l'imam 'Alî.

La communauté naqchabandie dispose également de la chaîne de transmission qui va jusqu'à l'imam 'Ali, outre sa célèbre chaîne de transmission qui remonte jusqu'à *Seyyidinâ* Abu Bakr, le successeur de l'Envoyé d'Allah (salut et prière sur lui).

La Qadiriyyah et la Darqawiyyah

J'ai reçu la permission de la *Tariqah Qadiriyyah* de la part du bien aimé d'Allah, le guide spirituel islamique accompli, le Cheikh Abd al-'Alîm al-Çiddîq al-Hindî, puis du prédicateur érudit, le Cheikh Muhammad 'Abd-al-Hâmid al-Badâyûni al-Hindî.

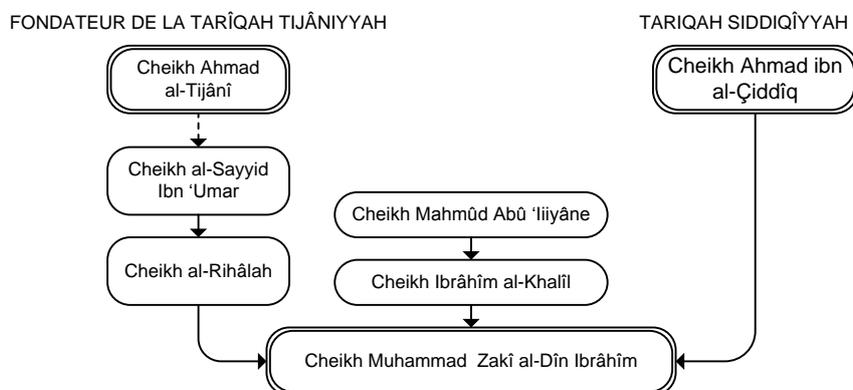
J'ai reçu également l'autorisation de la *Tariqah Darqawiyyah-'Alawiyyah*, du bien-aimé d'Allah le Cheikh Muhammad al-Hachimî al-Tilmisânî de Damas et aussi du bien-aimé d'Allah al-Mustaghânami al-'Alawî al-Jazâ'irî l'algérien.



La Tijâniyyah et la Sidîqiyyah

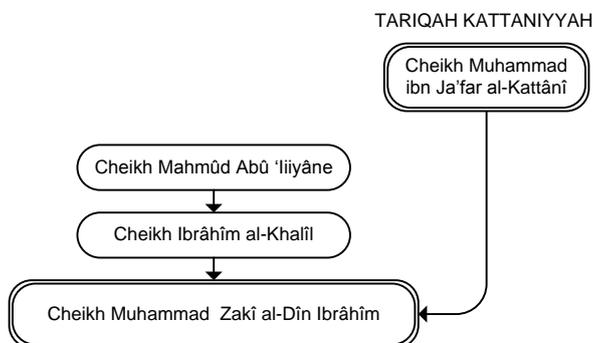
J'ai reçu la permission de la Tariqah Tijâniyyah du cheikh al-Rihâlah (le voyageur), branche de l'arbre *tijânî*, al-Sayyid Ibn 'Omar fils du Cheikh Muhammad al-Kabîr, fils du cheikh Muhammad al-Bachîr, fils du cheikh Muhammad al-Habîb, fils du Cheikh Ahmad al-Tijânî, la chaîne de transmission de la Tijâniyyah et son lien à la voie *Châdhilyyah*, à la voie *Khalwatiyyah* et à d'autres Voies étant bien connue ; ceci est arrivé pendant l'une des visites du cheikh Ibn 'Omar au Caire.

J'ai reçu l'autorisation de la *Tarîqah Çiddiqiyyah* du rapporteur de *hadith*, le cheikh mujahid Cheikh Ahmad ibn al-Çiddîq le marocain, grand chef de la famille al-Çiddîq, actuellement enterré au Caire et dont la chaîne de transmission qui le lie à la *Tarîqah Châdhilie* est également bien connue.

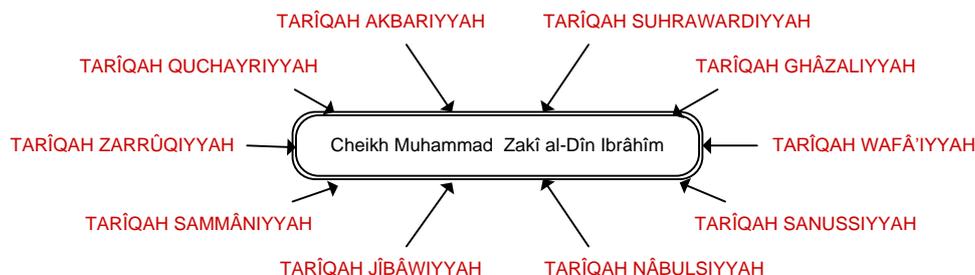


La Kattaniyyah et certaines autres Voies

J'ai reçu la permission de la *Tarîqah Kattâniyyah* du rapporteur connaisseur effectif d'Allah Sidî Muhammad ben Sidî Muhammad ibn Ja'far al-Kattânî durant la visite ancienne qu'il avait faite au Caire avec des personnalités éminentes de ses frères.



J'ai reçu la permission des turûq Akbariyyah, Ghazâliyyah, Zarrûqiyyah, Suhrawardiyyah, Quchayriyyah, Sannussiyyah, Nâbulsiyyah, Sammâniyyah, Jîbâwiyyah, Wafâ'iyah et les branches de la Châdhiliyyah par des voies multiples détaillées dans notre index -par la grâce d'Allah, de même que j'ai reçu également la permission des Voies initiatiques et des ouvrages concernant le cheikh al-Nabbahânî ainsi que d'autres Maîtres -qu'Allah les agrée tous.



Echange des chaînes de transmission de la *barakah* (influence spirituelle) avec notre vénéré père

Notre père, la "*barakah*" de son temps, Sidî Ibrâhîm Khalîl Allah, avait également noué des relations de compagnonnage fraternel et de grandes amitiés spirituelles au sein desquelles il a échangé la permission de la *Tarîqah* et de la *Da'wah* réciproquement, avec les respectueux prédicateurs de son temps en vue d'acquérir mutuellement la *barakah*. Bien qu'érudit en matière de *jihad*, de *da'wah* et de l'amour d'Allah sans parler de la considération et le respect qu'il inspirait, il tenait à ne pas manquer l'occasion d'échanger la *barakah* avec toute personne qui se tenait debout à la porte d'Allah, pour autant qu'il s'attachait fortement à la loi d'Allah à son époque.

Imams naqchabandis

Parmi ces hommes éminents, nous citons à titre d'exemple : Sidî le Cheikh Muhammad Amîn al-Kurdî al-Naqchabandî, Sidî Muhammad Amîn al-Baghdâdî al-Naqchabandî, Sidî le cheikh Judah al-Charqawî al-Naqchabandî, Sidî le cheikh Salamah al-'Azâmî al-Naqchabandî, Sidî Abu-l-Khayr al-Ihnâsî al-Naqchabandî et Sidî le cheikh Zâhid al-Turkî al-Naqchabandî.

Imams Châdhilîs

Parmi ces hommes figurent également Sidî le cheikh al-'Aqqad al-Kabîr al-Châdhilî, Sidî le cheikh al-Haçâfi al-Kabîr al-Châdhilî, Sidî al-Jawhary al-Kabîr al-Châdhilî, Sidî le cheikh al-Qawuqjî al-Kabîr al-Châdhilî, Sidî le cheikh 'Abd al-Rahîm al-Sakandarî al-Châdhilî, Sidî le cheikh Yousoûf al-Sakandarî al-Châdhilî, Sidî le cheikh Sulaymân Fawzî al-Châdhilî, Sidî le cheikh al-Khafâjî al-Damyâtî al-Châdhilî, Sidî le cheikh Muhammad Mâdî Abu-l-'Azâ'im al-Châdhilî, Sidî le cheikh 'Umrane al-Asiyoûtî al-Châdhilî, Sidî le cheikh Ibrahim al-Imbâbî al-Châdhilî, Sidî le cheikh Ahmad al-'Aroussî al-Kabîr al-Châdhilî, Sidî le cheikh Salama al-Râdî al-Châdhilî, Sidî le cheikh Sayyed Ahmad al-Dandarâwî al-Châdhilî, Sidî le cheikh 'Ali Ghâlib al-Châdhilî, Sidî 'Abd al-Karîm al-Makki al-Châdhilî et Sidî le cheikh Nasîm al-Asmar al-Châdhilî.

Imâms Khalwatîs

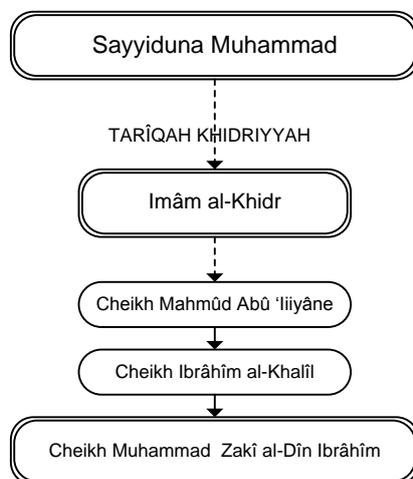
Parmi ces hommes figurent aussi Sidî le cheikh Muhammad Ibrahim al-Biblawî al-Khalwatî, Sidî le cheikh Ahmad al-Jounaydî al-Maymoûnî al-Khalwatî, Sidî le cheikh Judah Abu-l-Muta'âl al-Qanbachi al-Khalwatî, Sidî le cheikh Abu-l-hilal al-Fayyoûmî al-Khalwatî, Sidî le cheikh 'Abd al-Khaliq ach-Chabrâwî al-Khalwatî, Sidî le cheikh Abul Wafa' al-Charqâwî al-Khalwatî, Sidî le cheikh 'Abd el'Adhîm al-Qâyyâtî al-Khalwatî, Sidî le cheikh Ibrâhîm 'Abul-'Uyûn al-Kabîr al-Khalwatî, Sidî le cheikh Muhammad Abu Khalîl al-Zaqaziqy al-Khalwatî, Sidî le cheikh aç-Çâwî al-Kabîr al-Khalwatî, Sidî le cheikh Mâdî al-Rakhâwî al-Khalwatî, Sidî le cheikh al-Mouslimî al-Kabîr al-Khalwatî, Sidî le cheikh Mustafa Abu Sayf al-Hammâmî al-Khalwatî, Sidî le cheikh 'Abd al-Jawwâd al-Dûmî al-Khalwatî et Sidî le cheikh al-Sibâ'î al-Khalwatî.

Autres imâms

Parmi ses amis non-égyptiens figurent : Sidî le cheikh Muhammad Habibullah al-Chanqîtî le marocain, le rapporteur soufi digne de confiance, Sidî le cheikh Muçtafâ Sabrî le dernier « *cheikh al-islam* » en Turquie, Sidî le cheikh Muhammad Zâhid al-Kawtharî l'érudit en religion et soufisme, Sidî Abu-l-'Abbas Ahmad ibn Mostafâ al-Darqawî d'Algérie. Nous nous arrêtons là pour ne pas citer les autres, qu'Allah les agrée tous.

Mon vénéré père m'a accordé une autorisation générale de tout ce dont il était autorisé de la part de ces personnalités spirituelles. Mais nous les avons citées ici pour insister sur la manière selon laquelle l'initié (le *murîd*) *muhammadî* est bien lié à toute chaîne de transmission, bénéficie réellement de tout soutien spirituel, bien aimé de tout ceux qui font un cheminement spirituel effectif et régulier (*sâlik shar'î*) vers Allah, bien fidèle et convaincu en quiconque est un homme d'Allah sincère, tout

en tenant absolument à sa *tariqah al-Muhammadiyah*, qui englobe tout bien en Allah.



Les chaînes de transmission en mode subtil (*el-asnâd er-rouhî*) et autres questions finales.

Nous sommes bien conscients que mentionner les chaînes de transmission en mode subtil est considéré comme étrange à notre époque et fait de celui qui l'aborde l'objet d'une critique cuisante ; c'est pourquoi la Première génération se contentait, pour ce sujet, de la transmission orale (*al-talaqqî al-shafawî*). Or, nous citons ici des événements réels au moins à nos yeux et à ceux de nos frères, sans imposer aux autres notre croyance à l'invisible parce qu'il n'est pas donné à tout le monde d'avoir une telle foi et « *c'est à Allah qui établit leur compte* ».

La Tariqah Khidriyyah

Notre grand-père le cheikh Abû 'Iliyâne a reçu dans le mausolée d'al-Hussein la *Tariqah Khidriyyah* directement de notre "mawlânâ" l'imam al-Khidr (que la paix soit sur lui) qui l'a obtenue directement de l'Envoyé d'Allah (Salut et prière sur lui). J'ai, quant à moi, reçu l'autorisation de cette *Tariqah* par la voie de mon père qui l'a eue de mon grand père. A en juger par cette chaîne de transmission, il y a donc entre nous et le Messager d'Allah (Salut et prière sur lui) trois hommes (*thalâtah rijâl*). Et si nous considérons *al-Khidr* comme Compagnon (selon l'avis qu'il existait corporellement ou spirituellement d'une manière renouvelée, il est permis de considérer notre grand père Aboû 'Iliyâne comme *Tabi'i* (faisant partie de la génération spirituelle suivant directement celle des Compagnons) et mon père

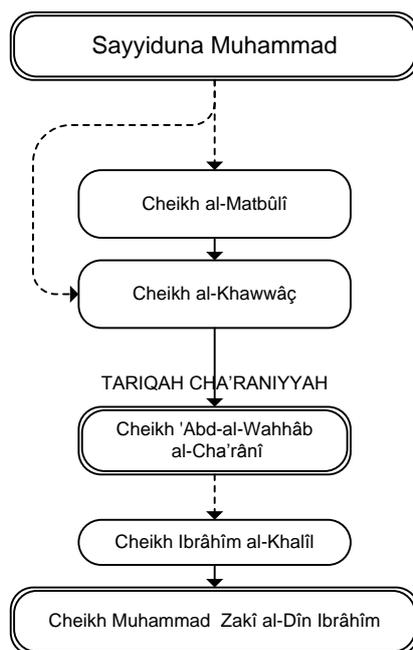
comme *Tabi' at-Tabi'in* ; ainsi nous serions donc des '*Atba'* (que Allah nous agrée tous).

La Târiqah Cha'raniyyah

Mon père avait reçu l'autorisation de la *Tarîqah Cha'râniyyah* de l'esprit de Sidî 'Abd al-Wahhâb al-Cha'rânî, en mode de transmission spirituelle directe, dans son mausolée selon l'affirmation des gens et en présence de l'esprit de mon grand père le cheikh Abu 'Iliyâne qui a recommandé mon père à l'esprit d'ach-Cha'rânî, qu'Allah les agrée tous.

Mon père m'ayant rattaché à cette *Tarîqah*, il n'y a donc entre nous et al-Cha'rânî qu'un seul homme.

Al-Cha'rânî, de son coté, a reçu l'autorisation du cheikh al-Khawwâç lequel avait reçu l'autorisation avant sa mort de l'esprit de Seyyidinâ le Messenger d'Allah (Salut et prière sur lui) sans intermédiaire.

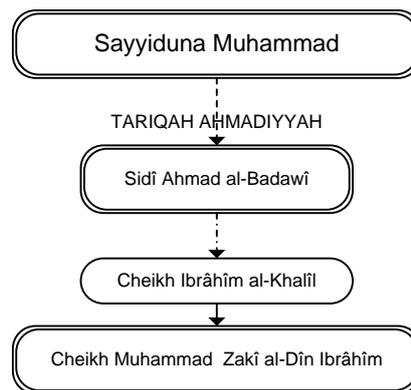


Il y a donc spirituellement entre nous et le Prophète (Salut et prière sur lui) trois hommes selon cette chaîne de transmission spirituelle ; ce qui veut dire que nous sommes considérés comme faisant partie des *Atba'a Tâbi'i at-Tabi'in* (faisant parti des Suivants des Suivants des Compagnons du Prophète).

Al-Khawwâç a reçu également l'autorisation d'Al-Matbûlî qui la tenait directement aussi de l'esprit du Prophète (Salut et prière sur lui) ; il y a donc entre nous et le Prophète quatre hommes, selon cette chaîne de transmission.

La *Tarîqah* Ahmadiyyah

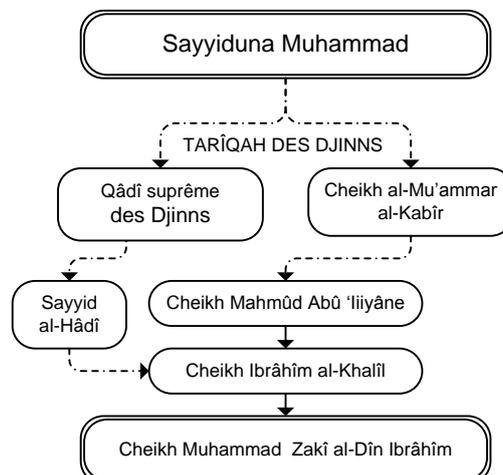
Mon père a reçu également l'autorisation de la *Tarîqah al-Ahmadiyyah* de l'esprit de Sidî Ahmad al-Badawî, lors de leur rencontre en mode subtil (*ruhiyan*) dans son mausolée, ainsi qu'il l'a affirmé et en présence de l'esprit de mon grand-père, qui me lui a recommandé aussi. Et mon père, de son coté, m'a rattaché à cette *Tarîqah*. Il n'y a donc entre nous et Sidî Ahmad al-Badawî qu'un seul homme.



Le pacte initiatique des Djinns vertueux

Mon grand-père, le cheikh Abu 'Iliyyâne a reçu le pacte initiatique de la *Da'wah* d'un Cheikh très âgé des Djinns vertueux. Le pacte initiatique avait été transmis à ce dernier par son grand cheikh, le « Vieux-très-âgé » (*al-Mu'ammâr el-kabîr*), dernier cheikh à faire partie du groupe des djinns envoyés par Allah pour écouter la lecture du Coran de la bouche du Messager d'Allah : « *Nous avons entendu une lecture (le Coran) merveilleuse qui guide vers la droiture, et nous y avons cru* ».

Mon grand-père avait transmis cette autorisation de la *Da'wah* à mon père qui me l'avait transmise à son tour. Mon père m'a appris également les noms de ces trois Maîtres parmi les vertueux djinns, mais il ne m'a pas donné l'autorisation de citer leurs noms. Qu'Allah les agrée.



Il y a donc, entre nous et le Prophète (Salut et prière sur lui) d'après le pacte initiatique prêté par les vertueux djinns, cinq hommes (transmetteurs).

Mon père avait reçu également (le pacte initiatique) d'as-Sayyid Al-Hâdî qui l'avait reçu du Cadi Suprême des djinns qui l'avait reçu directement de l'Envoyé d'Allah (Salut et prière sur lui). Si, dans ce cas-là, le Cadi Suprême est considéré comme un Compagnon (du Prophète), Sayyid al-Hâdî est considéré comme *Tabi'î*, et mon père comme faisant partie de *Tab'i at-Tabi'i*. Et comme nous avons reçu de lui cette chaîne de transmission nous serons considérés comme *Atba'* des *Tabi'i at-Tabi'in* et selon cette chaîne aussi il y a entre nous et le Prophète (salut et prière sur lui) trois hommes.

Il en est ainsi du bienfait de ces chaînes de transmissions spirituelles, par la Grâce d'Allah.

(...)

L'arrivée à la maturité spirituelle et la multiplicité du rattachement

Il n'a rien d'étonnant à constater la multiplicité des chaînes de transmission concernant le *tayammum* (bon augure) et la *barakah* (influence spirituelle), car, il s'agit, en effet, d'une tradition suivie par les grands hommes de science et de *da'wa*. La preuve en est l'index de certains grands imams en matière du soufisme ou dans la tradition prophétique l'établissement d'une pluralité de réception d'une dizaine et peut-être d'une centaine des Maîtres. Parmi les plus récents index qui circulent actuellement figurent l'index de l'imam cheikh Ahmad ibn Idriss et l'index de l'imam cheikh Yusuf al-Nabbahânî, pour ne pas compter les autres index imprimés ou inscrits. Il suffit de savoir que Seyyidinâ l'imam Malek avait rapporté avoir eu neuf cents Maîtres environ, dont trois parmi les Suivants (*Tabi'in* : génération postérieure aux Compagnons du Prophète). Et quiconque étudie la science des hommes dignes de foi, des catégories des rapporteurs et de chaînes de transmission, ne trouvera pas étrange cette multiplicité de références, pour autant que toutes les conditions soient remplies.

Les conditions de la pluralité de la réception résident dans le fait d'atteindre la maturité spirituelle durant le service de la *Tarîqah* d'origine (*Tarîqah al-açliyyah*) jusqu'à arriver au stade du « *Fath* » (réalisation spirituelle effective), puis d'avoir l'autorisation de son premier cheikh d'enseignement effectif (*cheikh el-murabbî*) pour l'échange de l'autorisation du *tabarruk*, enfin d'avoir pour but unique objectif de renforcer la *Tarîqah* d'origine en fortifiant la spiritualité de celui qui y appelle. Agissant de la sorte, on devient apte à rassembler les *isnad* (chaînes de transmission) et les *amdad* (pluriel de *madad* : renfort ou soutien spirituel), à multiplier les efforts au service et à s'anéantir dans le Mystère de l'Invisible et l'invisibilité du Mystère.

Quiconque ne remplit pas donc ces trois conditions ne sera pas autorisé à la pluralité de transmission, sous peine de voir surgir les risques propres aux oscillations dans la Voie initiatique, des sinuosités (...) qui ne puisent qu'au chantage et à la discorde. Or, tout cela n'engendre que la sédition, la corruption du cœur et une

série ininterrompue d'épreuves physiques et morales ; car il sera facile d'être infidèle dans tout le reste à celui qui s'avère infidèle à l'égard du dépôt premier, de même que celui qui manque aux devoirs d'un seul service, s'effondra sous le poids de n'importe quel service supplémentaire. *"Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah ?"*

Tout ceci concerne l'obéissance que l'on observe envers un Maître effectif parfait (*el-murshid al-kâmil*), légalement apte à remplir la fonction de l'imam et à donner l'exemple à suivre. Si jamais le premier Cheikh n'était pas à l' hauteur de la *da'wah* et à présenter un enseignement exhaustif de la *chari'ah*, il perdrait automatiquement toute considération sur un plan religieux (exotérique) et spirituel (ésotérique). Il appartient donc à l'initié effectif (*sâlik*) de choisir légalement son guide accompli, remplissant les conditions de *l'imâmah* (le fait de devenir imam), apte à fournir le bon exemple, et effectivement en mesure de se sauver lui-même, de sauver sa religion et sa vie d'ici-bas.

La prise du Vêtement initiatique (Khirqah) muhammadi

Qu'Allah soit loué, mon cheikh m'a posé trois fois sur la tête la *khirqah* blanche muhammadienne : la première fois, il m'en a entouré la tête en laissant tomber l'une de ses extrémités sur le dos et l'autre sur mes épaules et ma poitrine. La deuxième fois il m'a enfilé le turban jusqu'à couvrir les oreilles puis il l'a laissé tomber derrière ses deux extrémités, selon la forme des turbans des gens de Médine.

La dernière fois, il m'a entouré la tête de la *khirqah* (turban) en passant l'une de ses extrémités sous le menton et en laissant l'autre tomber sur mon dos, à la manière des gens du Maghreb. Ensuite il a dit : « Comme ça, ou comme ça, ou comme ça ; la preuve en est la chaîne de transmission continue jusqu'à l'Envoyé d'Allah -Salut et prière sur lui- comme l'a rapportée al-Suyûtî, à laquelle vient s'ajouter la chaîne de transmission uniquement rapportée par nos vertueux Maîtres, qu'Allah les agrée tous. » Enfin il a dit : « La *Khirqah* est un turban, et toutes les *hadîth* véridiques concernant le turban s'appliquent sur la *khirqah*, dans le but de recevoir l'influence spirituelle (*al-tabarruk*) en imitant et en suivant l'exemple du Prophète : « *En effet, vous avez dans le Messager d'Allah en excellent modèle (à suivre)* ».

L'autorisation concernant les traditions initiatiques régulières

J'ai reçu également de mes Maîtres à travers une chaîne de transmission continue (...) rapporteurs, la permission (*idhn*) et l'autorisation (*ijâzah*) concernant la poignée de main initiatique (*muçâhafah*), le croisement des doigts (*muchâbakah*), le pacte initiatique (*bay'ah*), l'utilisation des Noms sublimes d'Allah, l'exorcisme (*ruqiyah*), le don du *muçhaf* (exemplaire du Coran), le maniement du chapelet (*munâwalah al-sabbah*), l'octroi d'un surnom (*kunyah*), la retraite (*khalwah*) sous toutes ses formes, la *jalwah* (aspect complémentaire et inverse de la *khalwah*) sous toutes ses formes, les mystères des phrases composées des lettres et du nombre, l'astronomie (*el-falak*), l'interprétation par la science des lettres (*el-jafr*), les

amulettes (*al-awfâq*), (...) oraisons, les implorations propres aux *turûq* déjà citées dans cette autorisation, que ce soit tout simplement pour en faire part, ou pour les connaître profondément et les mettre en application.

A cela il faut ajouter l'autorisation concernant le cours d'enseignement, le discours oratoire, l'enseignement initiatique et la *da'wah*, l'éducation (...), la *fatwah* (avis juridique de référence), (...), les incantations, le rattachement et tout ce que comprend une institution religieuse de caractère obligatoire ou surérogatoire et sur laquelle les élus des soufis sont d'accord. Et notre *murîd* (initié) en est autorisé grâce à Allah.

Il faut souligner qu'en tout cela on en juge par l'apparence et l'habitude mais, en vérité et j'en prends Allah pour témoin, l'autorisation et le renfort spirituel émanent directement de l'âme de monseigneur et maître, mon grand-père et imam, mon Cheikh et guide spirituel le Messager d'Allah, l'Elu –qu'Allah prie sur lui et le salue-, qui en est digne. Les hommes en effet sont porteurs des secrets".

« En vérité, le Bienfait (*fadl*) est en la Main d'Allah. Il donne à qui Il veut ».

(...)

Traduction collective, conduite par
Mohammed Abd es-Salâm
Khâdim et-Tarîqah